
Séance du 9 Décembre 2019

Nombre de membres

en exercice : 11
présents : 8
votants : 8

L'an 2019, le 9 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de Mme HUGUET Elizabeth Maire

Date de la convocation: 03/12/2019

Présents : Mme HUGUET Elizabeth, Maire, Mmes : LAGARDE Françoise, MARGAT Annie, MM : DENIS Bruno, DESREUMAUX Marc, GAGNAN Thomas, GLASZIOU Alexandre, ROLLERI Maurice
Excusé(s) : M. FROMET Mathieu
Absent(s) : MM : DA SILVA Jean, TOUCHET Alexis

Secrétaire de séance: M. DENIS Bruno

1. Compte-rendu du conseil du 4 novembre 2019

2. Compte-rendu des réunions

Conseil communautaire de la CCBVL

3. Indemnité allouées au comptable du Trésor

Délibération 68-2019

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité de l'attribution par les syndicats d'une indemnité spécifique aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur.

Le montant de cette indemnité pour l'année 2019 (pour 270 jours) s'élève à

Indemnité de conseil : 216.65€

Taux de l'indemnité : 100 %

Indemnité de confection du budget : 0€

Déduction CSG : 15.95€ / RDS : 1.06€ / 1% solidarité : 2.16€ soit 19.17€

Montant net : 197.48€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité :

- de donner une suite favorable à la demande

- d'octroyer une indemnité correspondant à 100 % de l'indemnité de conseil et à l'indemnité de confection du budget, déduction faite des sommes à précompter.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 1 B. Denis)

4. Autorisation à intervenir en justice dans le cadre du litige de la sécheresse 2018

Délibération 69-2019

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du litige qui oppose la commune à la Préfecture de Loir-et-Cher concernant la sécheresse 2018, l'assureur GROUPAMA a été saisi au nom de la protection juridique.

Madame le Maire expose qu'elle doit, pour agir en justice au nom de la commune, y avoir été autorisé par le conseil municipal. La délibération doit être prise, soit avant que l'action en justice soit introduite, soit entre cette introduction et la fin de l'instruction.

En tout état de cause, elle doit intervenir avant le jugement. Le maire peut en effet, à titre conservatoire, introduire l'action avant d'y être autorisé par le conseil, pourvu qu'une délibération régularise a posteriori la situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à

- représenter la commune en justice dans le cadre de l'instance à rencontre de la Préfecture de Loir-et-Cher,

- désigner Maître MICOU comme avocat, déterminer et régler ses honoraires,

- se désister de l'instance en cas d'accord amiable.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

5. Extincteurs et boîtes pour l'église

Délibération 70-2019

Mme le Maire informe le conseil qu'aucun système de sécurité type extincteur n'est présent au sein de l'église de Lorges.

Ce site accueillant du public, il est nécessaire de régulariser cette situation.

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise ECLAIR (SA LA PROTECTION INCENDIE) pour l'achat de 3 extincteurs à eau et 1 extincteur à neige carbonique, ainsi que 3 coffrets permettant de cacher ces extincteurs pour le respect de l'unité du lieu pour un montant de 1 819,00€ HT soit 2 182,80€ TTC.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise ECLAIR pour un montant de 1 819,00€ HT soit 2 182,80€ TTC,**
- **DECIDE d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

6. Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police année 2020

Délibération 71-2019

Madame le Maire expose au Conseil municipal, que la commune de Lorges peut bénéficier d'une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aider à financer des travaux afférents à la sécurité routière.

Les travaux concernés sont :

- RD917 : Continuité des trottoirs à Villemuzard en direction de Josnes.
- RD25 : Réfection des trottoirs côté pair Grande rue
- RD25 : Réfection des trottoirs rue du Bout de l'Enfer
- RD917 : Bandes jaunes avec gravillonnage à Villemuzard

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police année 2020,**
- **S'ENGAGE à la réalisation des travaux,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

7. Convention avec le Conseil départemental pour la récupération du FCTVA

Délibération 72-2019

Madame le Maire explique au Conseil municipal, que la commune de Lorges doit passer une convention avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher afin de lui permettre la récupération du FCTVA pour les travaux d'aménagement ci-dessous, ceux-ci étant réalisés sur le domaine public départemental :

- RD917 : Continuité des trottoirs à Villemuzard en direction de Josnes.
- RD25 : Réfection des trottoirs côté pair Grande rue
- RD25 : Réfection des trottoirs rue du Bout de l'Enfer
- RD917 : Bandes jaunes avec gravillonnage à Villemuzard

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE au Conseil départemental d'établir une convention pour la récupération du FCTVA,**
- **S'ENGAGE à la réalisation des travaux,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

8. Demande de subvention urgente : séisme en Albanie

Délibération 73-2019

Madame le Maire informe le conseil que les sapeurs-pompiers humanitaires ont transmis à la commune une demande urgente de subvention.

En effet, le GSCF s'est mobilisé pour apporter son soutien à la population albanaise. Une équipe a été dépêchée sur place pour apporter une assistance aux victimes par l'apport de matériel, tentes, kits d'hygiène, etc.

Madame le Maire propose d'allouer une aide de 50€ u GSCF.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 50€ aux GSCF Sapeurs-pompiers humanitaires**
- **D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

9. Devis pour le changement des deux fenêtres de la salle du conseil

Délibération 74-2019

Madame le Maire présente deux devis pour le remplacement des deux fenêtres cintrées de la salle du conseil de la mairie :

- un devis de l'entreprise MULTIFERMETURES pour un montant de 3 336,00€ HT soit 4 003,20€ TTC
- un autre devis de l'entreprise Guy ANTOINE pour un montant de 3 152,00€ HT soit 3 467,20€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER le devis de l'entreprise Guy ANTOINE pour un montant de 3 152,00€ HT soit 3 467,20€ TTC**
- **D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous les documents afférents au dossier**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

10. Contrat SEGILOG

Délibération 75-2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG arrive à échéance. La Société SEGILOG propose à la commune de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans (du 01/01/2020 au 31/12/2022) pour un montant de 4 482.00 € H.T destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et pour un montant de 498.00 € H.T. destiné à l'obligation de maintenance et de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat SEGILOG et autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

11. Achat de défibrillateurs

Délibération 76-2019

Madame le Maire informe le conseil qu'il est possible d'installer un ou plusieurs défibrillateurs sur la commune. Elle propose une installation à la mairie, à la salle des fêtes et à Villemuzard au niveau de l'arrêt de bus. Le conseil devra décider le nombre d'appareil et l'emplacement retenu pour chacun.

Mme le Maire présente un devis de l'entreprise defibtech pour l'achat de 3 défibrillateurs pour un montant de 4 767,30€ HT soit 5 720,60€ TTC comprenant :

- l'appareil au prix unitaire de 1 059,10€ HT
- la carte d'enregistrement ECG gratuite
- le kit d'intervention gratuit
- le boîtier mural avec alarme, chauffage et éclairage nocturne au prix unitaire de 392€ HT
- le bloc d'alimentation au prix unitaire de 48€ HT
- la fiche d'urgence et les panneaux signalétiques gratuits
- le contrat annuel de maintenance au prix unitaire de 90€ HT

Après délibération, le Conseil municipal, décide à la majorité :

- **d'acheter 2 défibrillateurs**
- **de placer un appareil à la mairie et l'autre à Villemuzard vers l'arrêt de bus**
- **de valider le devis de l'entreprise defibtech pour l'achat de 2 défibrillateurs avec 2 cartes d'enregistrement, 2 kits d'intervention, 2 boîtiers muraux, 2 blocs d'alimentation, des fiches et panneaux signalétiques et 2 contrats annuels pour un montant de 3 178,20€ HT soit 3 813,84€ TTC**
- **d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents au dossier**

A la majorité (pour : 7 contre : 1 B. Denis abstentions : 0)

12. Décision modificative

Délibération 77-2019

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivantes :

- Chapitre 011 et 21 (pour le paiement de la rampe d'accès et du portillon de la salle des fêtes)
 - o Compte 615231 - 1 000 €
 - o Compte 023 + 1 000 €
 - o Compte 2131 + 1 000 €
 - o Compte 021 + 1 000 €
- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le paiement des travaux de voirie supplémentaires)
 - o Compte 615231 - 650 €
 - o Compte 023 + 650 €
 - o Compte 2151 + 650 €
 - o Compte 021 + 650 €

- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le règlement des bancs)
 - o Compte 615231 - 1 225 €
 - o Compte 023 + 1 225 €
 - o Compte 2152 + 1 225 €
 - o Compte 021 + 1 225 €

- Chapitre 011 et 21 (pour permettre l'achat du PC portable de la marie)
 - o Compte 615231 - 600 €
 - o Compte 023 + 600 €
 - o Compte 2183 + 600 €
 - o Compte 021 + 600 €

Après délibérations, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

Spectacle de Noël : Le spectacle de Noël aura lieu ce samedi 14/12/2019

Vœux 2020 : Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 25 janvier 2020 à 11h

Information d'une demande de M. Molimard : Mme le Maire informe le conseil que M. Molimard est venu en mairie pour une demande au nom également de Mme Norguet, M. Breton Oliver, M. Delahaye et de la SCEA des Tilleuls, pour un échange de terrains privés et du chemin communal. Un premier échange a déjà eu lieu en 1996 sans avis du conseil municipal de l'époque. Mme le Maire s'est rapprochée des services juridiques de l'Association des Maires pour avoir un avis.

Bancs : Mme le Maire informe le conseil de l'achat des bancs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire
Elizabeth HUGUET

Les membres du Conseil Municipal :

DA SILVA Jean	DENIS Bruno	DESREUMAUX Marc
FROMET Mathieu	GAGNAN Thomas	GLASZIOU Alexandre
LAGARDE Françoise	MARGAT Annie	ROLLERI Maurice
	TOUCHET Alexis	